



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100

Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msffio.ca

Courriel : info@msffio.ca

Affaires municipales

Février 2020

Taxation municipale 2020

Comme l'an dernier les comptes de taxations annuels ont été émis à la fin janvier. Il est de votre responsabilité de contacter le bureau municipal pour nous signaler toute erreur, y compris le fait que vous n'auriez pas reçu votre compte 2020.

Pour les contribuables qui acquittent leur compte en trois versements. Vous pouvez faire parvenir les trois paiements en même temps, en envoyant des chèques postdatés pour le 1^{er} mars, le 30 juin et le 31 octobre 2020.

Vous pouvez également payer votre compte directement à votre institution financière. Évidemment, ce choix demeure à votre discrétion, mais cela peut éviter un oubli et surtout des frais de retard et d'intérêts.

Service d'alerte aux citoyens en direct (TELMATIK)

Nous vous rappelons que la Municipalité de Saint-François offre à ses citoyens, comme pour tous les citoyens de l'Île d'Orléans, un service d'alerte et d'information automatisé.

Le service TELMATIK nous permet de vous tenir informé de toute situation d'urgence par exemple une fermeture de route. Il est également utilisé pour vous informer d'une activité municipale particulière ou simplement du moment prévu pour la vidange de votre fosse septique.

Pour rendre ce service efficace et optimal, nous avons besoin de votre collaboration. Pour ce faire, nous vous demandons de vous inscrire par le lien publié sur la page d'accueil du site internet municipal au <https://msffio.ca> ou sur la page Facebook de la Municipalité.

Loisirs

Comme par les années passées Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a choisi de mandater le camp Saint-François pour offrir les services de camps de jour (Terrain de jeux) aux enfants de la Municipalité à un tarif préférentiel. Ce tarif est rendu possible grâce à une contribution financière de la Municipalité.

En terminant, avec le printemps qui arrive tout doucement vient aussi le dépôt des états financiers municipaux de l'année précédente. Nous vous tiendrons informés dans les prochaines éditions de votre journal.

Dossier Huttopia

Dans ce dossier, le conseil municipal a résolu de mandater la firme Morency société d'avocats afin de déposer un désistement dans le dossier 418882 de la CPTAQ au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Cette décision est en lien avec la réception, le 13 janvier 2020, d'un avis de modification de l'orientation préliminaire émis par la CPTAQ dans ce dossier.

Rappelons qu'il s'agissait d'une demande d'exclusion de la zone agricole de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans d'une superficie approximative de 21,7 hectares, correspondant à une partie du lot 190 du cadastre de la Paroisse de Saint-François, circonscription foncière de Québec ;

En terminant, avec le printemps qui arrive tout doucement vient aussi le dépôt des états financiers municipaux. Nous vous tiendrons informés dans les prochaines éditions de votre journal du moment où seront déposés les états financiers de l'exercice 2019.

D'ici là, vous êtes invités à prendre en note la prochaine séance ordinaire du conseil qui est prévue le 3 mars 2020 dès 20 h.

En vous souhaitant une très belle fin d'hiver, je vous rappelle nos heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que lors de la séance ordinaire qui est prévue le 3 mars 2020, 20 h à la salle du conseil, située au local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineures suivantes :

➤ **Lot 192-7 (114, rue de la Fabrique)**

La dérogation est demandée par les propriétaires « Stéfanie Trudel et David Létourneau » et vise à obtenir l'autorisation de construire un garage d'une hauteur de 7,51 m soit 1,51 m de plus par rapport à la hauteur règlementaire soit 25,16 %.

➤ **Lot 189-11 (38, chemin de l'Anse-Verte)**

La dérogation est demandée par le propriétaire « René Pronovost » et vise à autoriser une petite partie de la marge avant à 5,23 m plutôt que les 6 m requis par le règlement soit une différence de 0,77 m.

Qu'au cours de cette séance, la mairesse ou un conseiller mandaté expliquera les projets de dérogation ;

Que toute personne intéressée pourra, lors de cette séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce cinquième jour de février deux mille vingt.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier